

ICDD et ICD-HC

Revalorisation de l'IFSE

Les représentants en CAPC ICD avaient été informés d'une possible revalorisation de l'IFSE des ICDD et des ICD-HC, afin de combler un écart entre le régime indemnitaire des ICDD et celui des Attachés Principaux, ces derniers ayant bénéficié au moment de la mise en œuvre du RIFSEEP d'un montant moyen « soclé » plus important en raison de la PFR plus élevée que l'allocation spéciale.

Le « décrochage » a ainsi été identifié pour les ICDD des échelons 6 à 9. Les agents concernés ont donc été bénéficiaires d'une revalorisation annuelle de leur IFSE de 1 000€ bruts à compter du 1^{er} juillet 2022.

Pour ce qui concerne les ICD-HC, l'administration a considéré que leur régime indemnitaire est d'ores et déjà similaire à celui des Attachés Hors Classe... Donc, les ICD-HC ne sont pas bénéficiaires de cette revalorisation ciblée.

La mise en paie de la grande majorité des intéressés a été réalisée avec des disparités constatées inexplicables.

COMMENTAIRE FO

Encore une mesure « sur mesure » qui a sans doute donné mal à la tête à celles et ceux qui ont dû se contorsionner pour identifier la « cible », et faire en sorte qu'elle s'aligne avec un fond de tiroir budgétaire de mesures catégorielles 2022...

Il n'échappera à personne que, pour 2022, la mesure n'est pas une revalorisation de « 1 000€ », mais est à proratiser sur 6 mois (de juillet à décembre)...

Le MINARM tente, bout de mesure par bout de mesure, de gérer le mécontentement des agents par rapport à la perte de pouvoir d'achat accumulé depuis des années. Les ICD, et notamment les encadrants, sont souvent bien au-delà des 35h... Comme le dit un ex-ministre de la Fonction Publique : « un ouvrier, un salarié qui travaille doit être rémunéré au juste salaire ». Un ICD/ICDD/ICD-HC aussi !

FO n'a cessé depuis 2019 de revendiquer pour le corps des ICD un traitement et un régime indemnitaire décent, au regard de son évolution à Bac+5.

Ce ne sont pas ces mesurette, ICD SIC et maintenant ICDD du 6^{ème} au 9^{ème} échelon, dont le but est de trier les agents pour minimiser les coûts budgétaires, qui sont de nature à compenser le fossé existant et à donner une ambition à ce corps digne de son niveau de recrutement, dont le MINARM a tant besoin.

FO est toujours présente pour vous informer, revendiquer et agir pour vous ; rapprochez-vous de vos délégués locaux.

Le 26 octobre 2022

**ÉLECTIONS
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre 2022

Pour toute question, «SOS élections» :

elections2022@fodefense.fr

ou 01 42 77 76 73

